



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Négos 2025-2029 – Fin de la grève**

#### **L'Alliance syndicale soumet une entente de principe à ses membres**

**Montréal, le 18 juin 2025** – L'Alliance syndicale de la construction – regroupant les cinq syndicats de l'industrie – a conclu aujourd'hui une entente de principe avec l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), mettant temporairement fin à la grève du secteur résidentiel de la construction, entamée le 28 mai dernier. Cette entente de principe constitue une étape importante dans le renouvellement de la convention collective du secteur résidentiel, échue depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, et demeure conditionnelle au processus de ratification des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction.

Des votes seront organisés par les cinq syndicats formant l'Alliance syndicale de la construction. Ceux-ci devront consulter leurs membres via leurs instances respectives, pour prendre une décision sur l'entente de principe. Les travailleurs et travailleuses doivent donc rester à l'affût des communications de leur syndicat, afin de participer activement au processus de vote. L'entente soumise contiendra les paramètres proposés par l'Alliance syndicale dans sa dernière offre :

- Augmentation salariale de 8% à la signature (2025) ;
- Arbitrage pour les années 2026-2027-2028 avec comme paramètres minimum 18% et maximum 24.35% ;
- Assouplissement des clauses relatives aux mouvements de main-d'œuvre (durée du droit de rappel pour les salarié.e.s ayant moins de 1500 heures) ;
- Bonification des frais de déplacement et des frais de chambre et pension ;
- Bonification de 5\$ de l'indemnité pour les équipements de sécurité dans le résidentiel léger, pour assurer le même montant que dans le résidentiel lourd ;
- Mise sur pied d'un comité pour discuter de l'attractivité et la rétention du personnel dans le secteur résidentiel, incluant le rattrapage salarial et les modalités de la période d'essai.

Le processus d'arbitrage permettra aux parties impliquées de présenter l'ensemble de leurs demandes, afin d'obtenir une décision impartiale et juste, dans les meilleurs délais possibles.

« Après de longues négociations et trois semaines complètes de débrayage, l'Alliance syndicale se réjouit d'ainsi mettre fin au conflit et de soumettre une entente à ses membres pour ratification. La grande mobilisation, l'engagement des membres et l'ouverture du comité de négociation ont permis d'en arriver finalement à une entente négociée » affirme Alexandre Ricard, porte-parole de l'Alliance syndicale.

### **À propos de l'Alliance syndicale de la construction**

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. [www.facebook.com/AllianceSyndicale/](http://www.facebook.com/AllianceSyndicale/)

– 30 –

**SOURCE : Alliance syndicale de la construction**

Renseignements :

Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications, 514 625-2479